



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/159/SPORT

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

OBJET : SPORTS
ANIMATIONS SPORTIVES - Actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité marche aquatique.

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

Absents : Michel GIRASCHI ; Santina FERRACCI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Olivia TERRAZZONI ; Emma FORCONI.

Avaient donné procuration : Michel GIRASCHI à Dominique BATTINI ; Santina FERRACCI à Jacky AGOSTINI ; Paule COLONNA CESARI à Didier LORENZINI ; Pierre-Louis PELLEGRINO à Marie-Antoinette FERRACCI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives dans la Commune, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant:

Suite au succès des animations sportives destinées aux seniors et afin de répondre à une demande croissante, la Commune souhaite enrichir son offre en intégrant l'activité marche aquatique dès le quatrième trimestre 2026.

Cette nouvelle animation sportive hebdomadaire sera soumise à la tarification suivante :

QF	Commune	Hors commune
0 - 400	15 €	23 €
401 - 600	18 €	27 €
601 - 800	20 €	30 €
801 - 1 000	23 €	35 €
1 001 - 1 200	27 €	41 €
1 201 - 1 800	30 €	45 €
1 801 - 2 400	35 €	53 €
2 401 - 9 999	40 €	60 €

Il est précisé que les tarifs pourront faire l'objet d'une réévaluation chaque année. Celle-ci serait variable en fonction de la nature, de la fréquence et du prix de revient de chaque activité.

En conséquence, il convient d'actualiser le règlement intérieur des activités seniors, ci-annexé, en y intégrant l'activité marche aquatique et les tarifs correspondants.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/133/SPORTS du 13 septembre 2021 relative à la modification des modalités de paiement des dispositifs d'animations jeunesse de l'Ecole Municipale des Sports-Stages multisports, ainsi que le règlement intérieur unique des dispositifs d'animation et du règlement intérieur des activités seniors,

Vu la délibération n° 25/171/SPORT du 13 octobre 2025 relative à l'actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité PILATES,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte du 02 octobre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'abroger la délibération n° 25/171/SPORT du 13 octobre 2025 relative à l'actualisation du règlement intérieur unique des dispositifs d'animations sportives - Public seniors - Ajout de l'activité PILATES.

ARTICLE 2 : d'approuver l'actualisation du règlement intérieur des activités seniors, ci-annexé, en y intégrant l'activité marche aquatique et les tarifs correspondants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

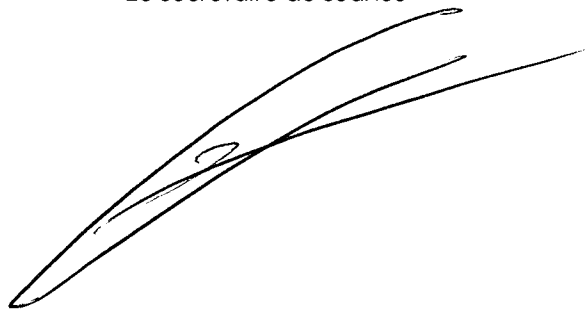
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.